



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
aux Affaires Départementales**

**Commission de Suivi de Site
de l'Installation de Stockage
de Déchets Non Dangereux de Gizay**

**Compte-rendu de la réunion
du vendredi 23 mai 2025**

La Commission de Suivi de Site de l'ISDND de Gizay s'est réunie salle du conseil municipal à la mairie de Gizay le vendredi 23 mai à 9h30 sous la présidence de M. Philippe BIRON, Adjoint au Directeur du Secrétariat Général aux Affaires Départementales à la Préfecture de la Vienne.

Participaient à cette réunion :

- M. Jean-Yves GRASSIEN, Maire de Gizay
- M. Jean-Pierre BOULOU, Adjoint au maire de Gizay
- M. Michel STANISLAS, Comité de défense des habitants de Gizay
- M. Sébastien DUVAULT, Directeur de l'ISDND de Gizay, Veolia Soval Nord
- M. Jérémy DOUBLET, Direction Régionale, Veolia Soval Nord
- M. Cédric MONTOUX, membre du Comité Social Économique, Veolia Soval Nord
- M. Pierre BUSSON, UBD DREAL 16/86
- M. Jean-Baptiste LOLLI, UBD DREAL 16/86
- M. Matthieu CARRERE, Direction Régionale, Veolia Soval Nord
- Mme Ingrid MEMETEAU, Chef du Bureau de l'environnement – Préfecture
- Mme Mélanie AUTHÉ, Bureau de l'environnement – Préfecture

M. BIRON remercie l'ensemble des participants de leur présence et donne la parole à M. DUVAULT pour la présentation du bilan d'activité 2024.

Le diaporama de cette présentation est joint au présent compte-rendu.

M. STANISLAS souhaite savoir d'où proviennent les pannes sur les turbines.

M. DUVAULT répond qu'elles proviennent d'un problème d'approvisionnement des pièces nécessaires aux réparations. C'est DALKIA qui gère les pannes précise-t-il.

M. BIRON demande si la torchère n'est pas source de nuisances sonores.

M. DUVAULT répond par la négative.

M. STANISLAS fait remarquer que ça génère du CO2.

M. DUVAULT fait un bilan sur le signalement des nuisances olfactives début 2024, informant que les cinq premiers mois de l'année ont été marqués par de nombreux signalements en lien avec les arrêts répétés de la valorisation par Dalkia. L'augmentation de l'utilisation de la torchère a permis un meilleur captage des biogaz et de diminuer ces signalements. Aujourd'hui, une partie de ce biogaz est capté en continu.

M. STANISLAS confirme la diminution actuelle des déclarations sur les nuisances olfactives, d'où la proposition du comité de défense des habitants de Gizay, de proposer de suspendre la campagne de mesure.

M. BUSSON questionne sur le projet de Dalkia par rapport aux turbines, si un remplacement par des moteurs est envisagé.

M. DOUBLET répond qu'un projet est à l'étude. Le modèle électrique est en questionnement, mais il s'agit d'un problème discuté au niveau de Dalkia.

M. STANISLAS s'interroge sur le cadmium.

M. BUSSON indique que le rapport sur le cadmium a été transmis conformément à la directive. Des compléments ont été demandés et reçus mais les services de la DREAL n'ont pas encore instruit ce dossier au moment de la présente CSS. La présence de cadmium serait probablement due à la nature du terrain.

M. DOUBLET ajoute qu'aujourd'hui, il n'y a pas de fuite, pas de pollution donc l'avis serait également de considérer que le cadmium proviendrait de la nature géologique du terrain.

M. BUSSON précise qu'à la cessation de l'exploitation, il faudra voir si l'exploitation a détérioré la nature du terrain.

M. DOUBLET indique qu'il n'y a pas de non-conformité pour le cadmium dans les analyses.

M. BIRON demande qu'elle est la surface d'exploitation.

M. DUVAULT répond que l'exploitation est de 5000 m² selon l'arrêté d'autorisation, mais qu'en réalité 3000 m² sont exploités.

M. DOUBLET explique que la surface d'exploitation est réduite ce qui permet de maîtriser les nuisances olfactives, en venant capter le biogaz plus tôt pour réduire les nuisances. Beaucoup de mesures sont mises en place pour réduire les nuisances, par exemple des campagnes de mesures sont effectuées plus fréquemment. L'arrêté est vu comme des prescriptions minimales. Concernant les éventuelles campagnes de mesures olfactives, M. DOUBLET demande si les riverains souhaitent qu'elles soient réalisées et à quel moment.

M. STANISLAS répond qu'ils souhaitent faire une seule campagne en fonction des plaintes sur les nuisances olfactives.

M. BIRON demande combien de temps il faudrait à Veolia pour organiser une campagne de mesure.

M. DOUBLET indique qu'il faudrait compter environ un mois pour l'organiser. Ce délai pouvant être allongé en fonction de périodes de vacances.

M. GRASSIEN est favorable à la réalisation de mesures s'il y a des plaintes mais indique qu'il apparaît plus judicieux de traiter immédiatement à la source en cas de problème. Aujourd'hui, s'il n'y a plus de problème d'odeur c'est parce que le problème a été traité.

M. DOUBLET confirme qu'effectivement l'objectif est de traiter le problème à la source afin de ne pas avoir à réaliser cette campagne.

M. STANISLAS demande quel est le tonnage prévu pour 2025-2026.

M. DOUBLET répond que le tonnage prévu représente plus ou moins 80 000 T et précise que les tonnages traités sont en fonction des arrêts non prévus d'incinérateurs.

M. BUSSON précise que les tonnages supplémentaires ne rentrent pas le tonnage annuel mais dans le tonnage global autorisé pour la vie du site.

M. STANISLAS demande si la date de fermeture du site est toujours prévue en février 2027

M. DOUBLET confirme cette date.

M. GRASSIEN relaye le questionnement des administrés sur l'avenir du site après sa fermeture.

M. BIRON indique que s'il y a un projet d'installation, il y aura une demande administrative.

M. DUVAULT informe d'un projet de panneaux photovoltaïques sur le site Gizay 1.

M. STANISLAS demande quelle est la procédure pour mettre à l'arrêt le site.

M. BUSSON explique que c'est à la fermeture du dernier casier. C'est acté par un arrêté préfectoral qui préconise une surveillance sur 30 ans.

M. STANISLAS demande si une personne restera sur le site.

M. DOUBLET répond que la gestion de la post-exploitation dépend du site et n'a pas encore été définie.

M. STANISLAS souhaiterait que la gestion de la post-exploitation du site soit présentée lors de la prochaine CSS.

M. BIRON informe qu'à six mois de la cessation, l'exploitant remet un rapport de cessation qui définira les actions à mettre en place pour le suivi.

Les membres de la CSS n'ayant pas d'autres observations, la séance est levée à 11h15.

Pour le préfet,
Le directeur adjoint,



Philippe BIRON